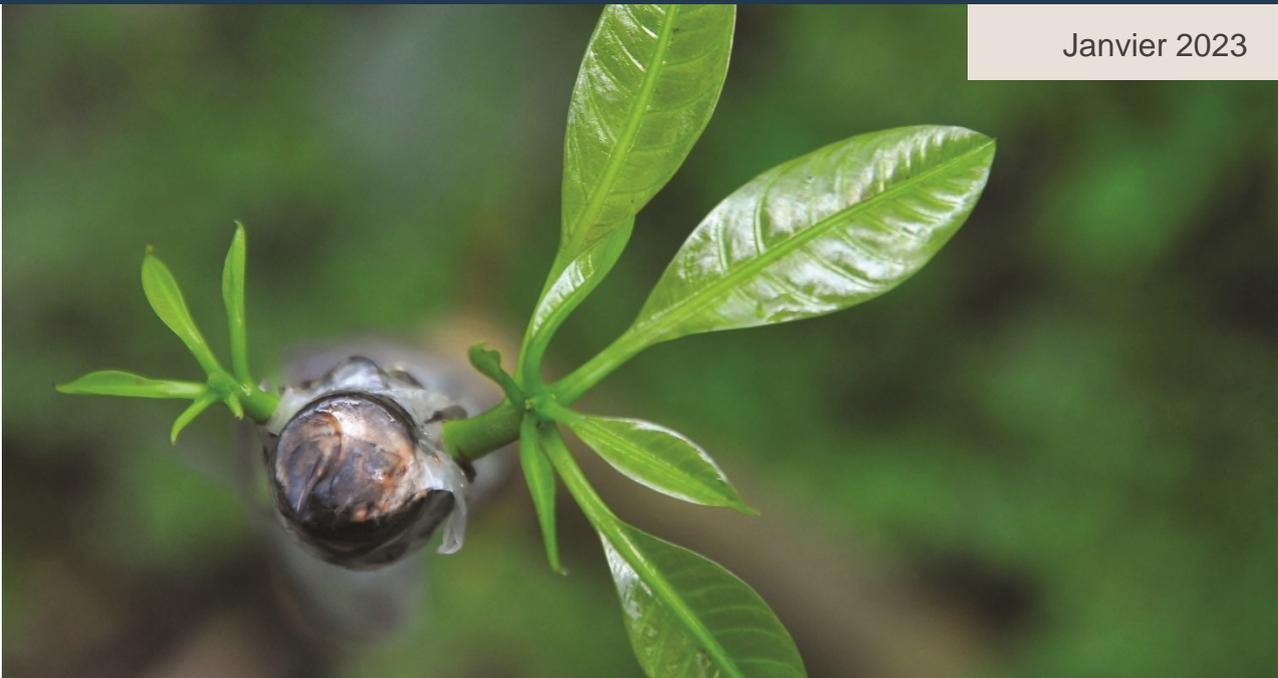


Mirova Environment Acceleration Capital

Compartiment MEAC2

Publication d'informations relatives à la durabilité sur le site internet
Article 10 (SFDR)

Janvier 2023



Ce document est publié pour divulguer des informations relatives à la durabilité de ce produit, en lien avec l'article 10 du Règlement de l'UE, SFDR.

An affiliate of:

A. Résumé

Information Générale sur l'approche d'investissement durable du produit

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à apporter du capital d'accélération à des sociétés non cotées en bourse dont les activités contribuent directement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies (3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15) en ciblant des modèles d'affaire éprouvés et des technologies fiables dans 5 secteurs d'activité: (i) énergies renouvelables, (ii) ressources naturelles, (iii) économie circulaire, (iv) agri & agro technologie et (v) villes intelligentes ; étant précisé que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un quelconque Objectif de Développement Durable des Nations Unies et que les structures financées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

100% des transactions du Fonds seront des investissements durables à ayant un objectif environnemental.

Le Fonds s'engage par ailleurs à réaliser au moins 7,5% d'investissements durables à vocation environnementale dans des activités alignées avec la Taxinomie de l'UE.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour conserver les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD des Nations Unies tout en n'ayant aucun impact négatif significatif sur les autres ODD des Nations Unies. L'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance est intégrée à l'évaluation extra-financière et financière de Mirova.

Le cadre d'évaluation de l'impact durable de Mirova vise à identifier les entreprises qui contribuent positivement par le biais de leurs produits, services ou pratiques aux thèmes environnementaux et sociaux définis par Mirova : stabilité climatique, biodiversité, économie circulaire, développement socio-économique, santé et bien-être, diversité et inclusion.

L'analyse comprend systématiquement l'examen des risques résiduels pertinents environnementaux et sociaux provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures de l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

L'objectif d'investissement durable du produit est surveillé en permanence par l'équipe de Recherche ESG de Mirova pour s'assurer que l'entreprise répond aux critères d'investissement durable ; et par l'équipe de gestion des Risques de Mirova pour s'assurer de la conformité du produit avec les engagements minimums établis, et les éléments contraignants du produit.

Méthodes utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable

Le cadre d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour conserver les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD des Nations Unies tout en n'ayant aucun impact négatif significatif sur les autres ODD des Nations Unies.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable de ce produit est mesurée par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que le pourcentage des actifs du produit aligné sur les objectifs d'investissement durable mesurés par l'opinion interne de Mirova en matière de durabilité, le pourcentage des actifs du produit qui contribuent à la réalisation des ODD de l'ONU, et l'impact estimé des sociétés détenues par le produit sur l'augmentation moyenne mondiale de la température.

Sources et traitement des données

Les sources de données utilisées par l'équipe de Recherche ESG de Mirova comprennent les données accessibles au public et les informations mises directement à disposition par les sociétés et projets lors d'échanges.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche d'analyse de la durabilité de Mirova est basée sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque entreprise et cherche à capturer leur niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD des Nations Unies. Plusieurs limitations liées à la méthodologie utilisée, ainsi que plus largement à la qualité des informations disponibles sur ces sujets, peuvent être identifiées.

Diligence raisonnable

Mirova met en œuvre des procédures de diligence raisonnable pour la sélection et le suivi de chaque investissement, en prenant en compte l'exposition du portefeuille aux solutions durables et aux pratiques de gestion des risques de durabilité des entreprises sélectionnées.

L'équipe de Recherche ESG de Mirova recueille des informations sur le modèle commercial, les procédures et les pratiques de l'entreprise et peut engager une discussion directe avec les représentants de l'entreprise afin d'identifier les problèmes de durabilité les plus importants auxquels une entreprise est confrontée, à la fois d'un point de vue positif (potentiel pour générer un impact positif) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

Politique d'engagement

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche ESG est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif, aussi bien au niveau individuel que collaboratif.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable.

B. Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Comment les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à l'objectif d'investissement environnemental ou social ?

Mirova a développé un cadre d'évaluation de l'investissement durable visant à identifier les sociétés ayant un impact positif sur les ODD des Nations Unies, tout en évitant les sociétés dont les activités ou les pratiques ont un impact négatif ou génèrent un risque de ne pas atteindre les ODD. L'équipe de Recherche ESG du Délégué de la gestion financière évalue la compatibilité du modèle économique de chaque société éligible à l'investissement avec des enjeux de développement durable.

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures de l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de l'entreprise à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, Mirova émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

De quelle manière les indicateurs relatifs aux incidences négatives figurant dans le tableau 1 de l'annexe I ainsi que tous les indicateurs pertinents des tableaux 2 et 3 de ladite annexe sont-ils pris en considération ?

Dans le cadre de son évaluation des risques, Mirova évalue et surveille systématiquement les indicateurs pertinents qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives significatives (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs des impacts négatifs principaux (PAI) obligatoires mentionnés dans les Normes Techniques Réglementaires consolidées).

Les incidences négatives sont hiérarchisées en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux problématiques sociales liées au droit du travail et à la gestion des ressources humaines, au regard des risques pouvant émerger de son modèle économique, de ses procédés de fabrication et de ses fournisseurs (par ex. l'exposition à des risques de santé-sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- le filtrage des controverses potentielles ou en cours.

Lorsque Mirova estime que les processus et les pratiques de la société sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, donc inéligible à l'investissement.

L'investissement durable est-il conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de

l'homme, y compris aux principes et aux droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, Mirova examine les émetteurs par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Mirova examine en permanence les antécédents et les flux d'informations des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures correctives et de remédiation mises en place par les entreprises sont également prises en compte.

Des actions d'engagement sont également mis en place par Mirova afin de surveiller la survenance de risques de violation des Principes directeurs. Les entreprises identifiées par Mirova comme étant en violation grave de ces principes ou causant un préjudice important sont rendues inéligibles à l'investissement.

C. Objectif d'investissement durable du produit financier

Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à apporter du capital d'accélération à des sociétés non cotées en bourse dont les activités contribuent directement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable (« ODD ») des Nations Unies (3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15) en ciblant des modèles d'affaire éprouvés et des technologies fiables dans 5 secteurs d'activité: (i) énergies renouvelables, (ii) ressources naturelles, (iii) économie circulaire, (iv) agri & agro technologie et (v) villes intelligentes ; étant précisé que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un quelconque Objectif de Développement Durable des Nations Unies et que les structures financées suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

D. Stratégie d'investissement

Quelle stratégie d'investissement est utilisée pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

La stratégie du Fonds consiste à :

- Cibler les entreprises dont le modèle d'affaire contribue directement à au moins un des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15) grâce à des solutions et des technologies innovantes éprouvées.
- Cibler le marché lower-middle cap, à la recherche de sociétés non cotées dont la valeur est comprise entre 30 et 400M€, pour y injecter entre 5 et 30M€ (en tenant compte des investissements de suivi).
- Privilégier les entreprises rentables (ou qui le deviendront au cours de notre période d'investissement de 5 ans) bâties sur un modèle d'affaire éprouvé et situées en Europe continentale (80 % minimum ; 20 % maximum dans des pays de l'OCDE hors Europe comme les États-Unis).
- Sélectionner les entreprises mettant en œuvre ou souhaitant mettre en œuvre des normes ESG élevées.
- Avoir un positionnement flexible selon une approche opportuniste avec la possibilité d'investir en minoritaires, secondaires ou majoritaires ou sous la forme d'un co-investissement.
- Déploiement à travers 5 thèmes : les énergies propres, les ressources naturelles, l'économie circulaire, l'agri-agro technologie et les villes intelligentes. Tous ces thèmes s'appuient sur des solutions et des technologies innovantes avec une marge de manœuvre importante pour se

développer et créer de la valeur tout en exerçant un impact positif mesurable sur l'environnement et la société.

Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement

Tous les investissements du Fonds font l'objet d'une analyse de développement durable spécifique en amont de la décision d'investissement. Le résultat de l'analyse ESG est systématiquement présenté au Comité d'investissement avant la soumission de l'offre finale. A cette occasion, l'analyste ESG en charge de la valorisation extra-financière de l'investissement pressenti expose les opportunités environnementales et sociales générées par le projet ou l'entreprise sous revue. Il décrit également l'ensemble des risques ESG inhérents à l'activité et la manière dont ils sont appréhendés par l'entreprise ou la structure de projet, selon une approche couvrant l'intégralité du cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie des produits. Cette analyse est complétée par l'identification des principaux axes d'amélioration qui feront l'objet d'un engagement spécifique auprès de l'entreprise. L'ensemble de ces informations est résumé dans le procès-verbal du Comité d'investissement et intégré dans la décision finale au même titre que l'analyse financière, l'évaluation des risques et les aspects juridiques. L'analyse ESG débouche sur une opinion concernant le projet (de « Impact Négatif » à « Impact Positif Fort »), qui reflète le niveau de contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'entreprise sous revue : tous les actifs notés « Impact Négatif » ou « Impact Négligeable » sur cette échelle de notation extra-financière sont considérés comme incompatibles avec la réalisation des ODD et sont exclus des univers d'investissement. Toutes les entreprises notées « Impact Positif Faible », « Impact Positif Modéré » ou « Impact Positif Fort » sont donc éligibles à l'investissement. Néanmoins dans une perspective engagée visant à concilier création de valeur et développement durable, les équipes de gestion privilégieront les actifs « Impact Positif Modéré » et « Impact Positif Fort » au regard de leur contribution aux ODD, afin de maximiser l'impact environnemental ou social positif des portefeuilles.



Au cours de la période de détention et de gestion des actifs, les aspects ESG sont également pris en compte afin de minimiser l'impact des entreprises que nous finançons sur l'environnement, les communautés locales et les différentes parties prenantes (y compris les fournisseurs). Si des externalités négatives sont observées, nous identifions des actions correctives appropriées afin de minimiser l'impact à long terme de nos actifs. Par ailleurs, nous demandons aux entreprises en portefeuille de nous fournir un certain nombre d'indicateurs liés à la gestion des risques ESG.

La feuille de route d'impact, ainsi que d'autres sujets émergents éventuels en lien avec l'ESG, seront discutés régulièrement. Les enjeux abordés par les feuilles de route pouvant être de nature très diverse (diversité, confidentialité des données, impacts environnementaux des opérations, chaîne d'approvisionnement responsable, rétention des talents...), les entreprises sélectionnées pourront s'appuyer sur l'expertise de Mirova dans leur engagement, avec une équipe de la Recherche développement durable composée d'une douzaine d'experts sectoriels en matière d'ESG. L'impact de chaque investissement est évalué à l'aune d'indicateurs ESG génériques portant sur des enjeux globaux tels que le changement climatique, l'emploi, la diversité et également les sujets liés à la mission, auxquels sont adjoints des indicateurs spécifiques à chaque investissement (liés à sa thématique, à son secteur et à son modèle économique).



Le suivi des engagements ESG est également organisé via les organes de gouvernance des entreprises au sein desquels siègent les membres de l'équipe d'investissement : les questions environnementales et sociales sont mises à l'ordre du jour et débattues, ce qui permet notamment de vérifier que les engagements sont respectés et que des mesures correctives sont mises en œuvre le cas échéant.

Lors de la cession, toutes les analyses et données ESG sont mises à disposition des acheteurs potentiels afin qu'ils puissent réaliser leur « due diligence ».

Comme illustré ci-dessous, l'impact est évalué tout au long du cycle d'investissement selon un processus rigoureux aligné sur le processus financier :



Quelle est la politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

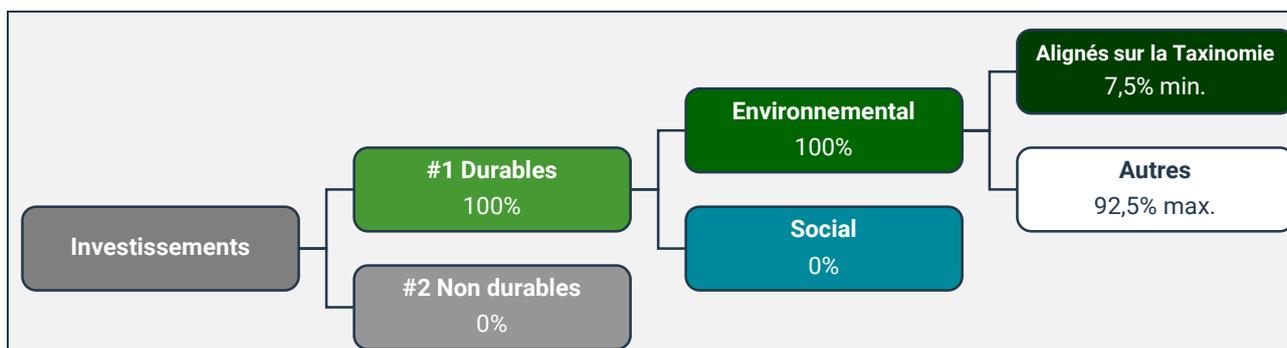
Mirova intègre des critères de bonne gouvernance dans son évaluation des opportunités d'investissement et mène une recherche fondamentale approfondie pour évaluer des facteurs tels que la structure d'actionnariat, la dispersion de l'actionnariat, l'historique de propriété, la composition du conseil, l'indépendance du président et du conseil d'administration, la qualité du management, la communication financière, l'éthique de la société, les politiques de rémunération, la participation des salariés et parties prenantes aux réalisations de la structure, la mise en réserve des bénéfices, l'impact de l'utilité sociale sur les charges d'exploitation et le niveau d'engagement en faveur du développement durable.

A minima, toutes les sociétés visées doivent démontrer un niveau suffisant en matière de gouvernance, et dans le cas des controverses seraient identifiées justifier d'un plan d'action raisonnable pour améliorer la situation avant d'être considérées pour un investissement par le Fonds.

Toutes les sociétés en portefeuille font l'objet d'une revue périodique qui inclut le suivi des pratiques de bonne gouvernance.

E. Répartition des investissements

Quelle est l'allocation des actifs et la part minimale d'investissements durables?



#1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
#2 Non Durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l’article 2(17) du SFDR, le pourcentage d’investissements durables est donc fixé à 100% des investissements du Fonds.

À des fins de gestion de trésorerie, une partie de son actif pourra être constituée de liquidités ou de titres équivalents. En raison de leur nature, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n’a été mise en place.

Le Fonds s’engage à réaliser au moins 7,5% d’investissements durables à vocation environnementale alignés avec la Taxinomie Européenne.

Mirova a développé une taxinomie interne pour identifier les entreprises qui contribuent positivement à travers leurs produits, services ou pratiques aux thèmes environnementaux. Cette taxinomie interne définit des critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la contribution de chaque actif aux thèmes et couvre des thématiques et secteurs plus larges que ceux identifiés par la Taxinomie de l’UE. Pour se faire, Mirova réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l’économie circulaire.

Le Fonds ne s’engage pas à réaliser une part minimale d’investissements durables avec un objectif social, mais en amont de chaque investissement, Mirova réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque structure éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l’inclusion dans la diversité.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d’investissements alignés sur la taxinomie de l’UE. Etant donné qu’il n’existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l’alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l’alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l’alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

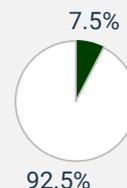


1. Alignement des investissements sur la Taxinomie en incluant les obligations souveraines*



■ Alignés sur la Taxinomie □ Autres Investissements

2. Alignement des investissements sur la Taxinomie en excluant les obligations souveraines*



■ Alignés sur la Taxinomie □ Autres Investissements

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxonomie ») vise à établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. Ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxonomie : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation et la protection durables de l'eau et des ressources marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

À ce jour, seuls deux des objectifs environnementaux ont été définis et seul un nombre limité d'activités sont éligibles à l'examen par rapport aux critères techniques du Règlement sur la taxonomie.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus est identifié et mesuré uniquement si les données sont disponibles et d'une qualité adéquate. En fonction des opportunités d'investissement, le Fonds peut contribuer à l'un des objectifs environnementaux ci-dessus et peut ne pas contribuer à tout moment à tous les objectifs.

En conséquence, à ce stade, les investissements du Fonds alignés sur la taxonomie représenteront un minimum de 7.5 % de ses investissements durables.

Mirova prévoit de mettre à jour ces informations et cet engagement sur l'alignement sur la taxonomie au fur et à mesure de l'évolution du cadre réglementaire et de l'augmentation de la disponibilité des données fiables.

F. Contrôle de l'objectif d'investissement durable

De quelle manière l'objectif d'investissement durable et les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du produit financier, et décrire les mécanismes de contrôle interne ou externe y afférents.

Conformément à l'objectif d'investissement durable du produit, les indicateurs d'impact de Mirova visent à mesurer, surveiller et rendre compte de la contribution du produit à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces indicateurs comprennent, sans s'y limiter, l'évaluation de la contribution aux réalisations des ODD des Nations Unies, l'évaluation de l'alignement du produit avec l'Accord de Paris.

En parallèle, l'objectif d'investissement durable et les éléments contraignants de la stratégie d'investissement sont continuellement surveillés par Mirova à deux niveaux :



- Au niveau de l'équipe de recherche ESG de Mirova : les analystes ESG surveillent les flux d'actualités et les alertes concernant les activités et les pratiques de chaque entreprise détenue en portefeuille pour s'assurer que la société répond aux critères d'investissement durable.
- Au niveau de l'équipe de Gestion des Risques de Mirova : l'équipe surveille non seulement les contraintes réglementaires et financières du produit, mais également le respect des éléments contraignants du produit. De plus, les alertes de pré-négociation permettent d'assurer le respect des différentes exclusions de l'univers d'investissement.

G. Méthodes

Quelles méthodes sont utilisées pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable et de quelle manière sont utilisés les indicateurs de durabilité permettant de mesurer la réalisation de cet objectif ?

Le cadre d'évaluation de l'impact durable de Mirova a été développé pour évaluer l'impact global des actifs sur la durabilité et pour conserver les objectifs d'investissement qui contribuent aux ODD des Nations Unies tout en n'ayant aucun impact négatif significatif¹ sur les autres ODD des Nations Unies.

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable est mesurée par les indicateurs qualitatifs et quantitatifs tels que, mais sans s'y limiter :

- le pourcentage de l'actif aligné sur les objectifs d'investissement durable du fonds mesuré par une opinion interne sur la durabilité ;
- le pourcentage de la contribution des actifs du Fonds aux six piliers d'impact définis par Mirova (i.e. Climat, Biodiversité, Economie Circulaire, Développement Socio-Economique, Santé & Bien-Etre et Diversité & Inclusion) ;
- l'impact estimé du Fonds sur l'augmentation moyenne mondiale de la température en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque société en portefeuille tout au long de son cycle de vie complet (c.-à-d. les émissions de Scope 1, 2 et 3) se basant sur deux indicateurs principaux :
 - les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et indirectes (fournisseurs, produits, etc.),
 - les émissions « évitées » en raison d'améliorations de l'efficacité énergétique ou de solutions « vertes » ;
- le pourcentage de l'actif investi dans des sociétés à mission / B-Corp.

H. Sources et traitement des données

Quelles sources de données sont utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable du produit financier, quelles sont les mesures prises pour garantir la qualité des données, quelles sont les modalités de traitement de données, ainsi que la proportion des données estimées ?

Pour réaliser ses opinions de durabilité, Mirova s'appuie sur son équipe interne de Recherche ESG. Les opinions de durabilité sont principalement basées sur l'examen interne des documents publiés par les entreprises et sur les échanges directs avec les entreprises. Mirova s'appuie également sur diverses sources d'information publiques. L'analyse interne (principalement qualitative) est menée par des membres de l'équipe de Recherche ESG, qui selon le cas peuvent faire appel à des consultants externes pour les accompagner dans le processus de diligence.

¹ Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de l'émetteur à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition à toute controverse environnementale ou sociale.

Pour assurer la robustesse des données d'impact et de performance ESG qui sont principalement directement auprès des entreprises, elles font l'objet d'un contrôle de cohérence systématique de la part de l'équipe de Recherche ESG.

I. Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites aux méthodes et aux sources de données ? Comment ces limites n'influent-elles pas sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable ?

L'approche d'analyse de la durabilité de Mirova est basée sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de chaque entreprise et cherche à capturer leur niveau global de compatibilité avec la réalisation des ODD des Nations Unies. Plusieurs limitations liées à la méthodologie utilisée, ainsi que plus largement à la qualité des informations disponibles sur ces sujets, peuvent être identifiées.

L'analyse est largement basée sur des données qualitatives et quantitatives fournies par les sociétés elles-mêmes et dépend donc de la qualité de ces informations. Bien qu'ils soient en constante évolution, les rapports ESG des entreprises demeurent très hétérogènes.

Pour rendre l'analyse aussi pertinente que possible, Mirova se concentre sur les problèmes de durabilité les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les actifs examinés et sur l'entreprise. Des questions clés sont définies par secteur et sont régulièrement examinées. Elles ne sont toutefois pas exhaustives.

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du produit concerné est en particulier de mieux gérer le risque de durabilité et de générer des rendements durables et à long terme. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide des modèles propriétaires, des modèles et des données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'entreprise concernée opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire Mirova à investir ou à exclure des titres pour des raisons non financières, quelles que soient les opportunités de marché disponibles. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il existe un risque que Mirova évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion directe ou indirecte incorrecte d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse vise à incorporer des éléments prospectifs pour vérifier la qualité environnementale et sociale des sociétés sélectionnées, l'anticipation de la survenance de controverses reste un exercice difficile et peut entraîner une révision de l'opinion de Mirova sur la qualité ESG d'un actif.

J. Diligence raisonnable

Quelle diligence raisonnable est mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier ? (y compris les contrôles internes et externes relatifs à cette diligence raisonnable)

Mirova met en œuvre des procédures de due diligence sur chaque entreprise sélectionnée, qui visent à identifier et à évaluer que chaque entreprise contribue à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de ses produits et services et/ou de ses pratiques, tout en n'ayant aucun impact négatif significatif sur les autres ODD des Nations Unies.

Pour commencer, l'équipe de Recherche ESG recueille des informations sur le modèle commercial, les procédures et les pratiques de l'entreprise et peut engager une discussion directe avec les représentants de l'entreprise afin d'identifier les problèmes de durabilité les plus importants auxquels une entreprise est

confrontée, à la fois d'un point de vue positif (potentiel pour générer un impact positif) et d'un point de vue négatif (risque d'entraver la réalisation des ODD).

L'évaluation de l'impact positif implique l'analyse de l'exposition d'une entreprise aux solutions de durabilité (ventes, Capex, etc.) et l'existence de pratiques de durabilité avancées (ambitions testées par rapport aux exigences légales et aux pratiques du marché), mais également l'analyse de la performance délivrée.

Le risque de durabilité implique l'évaluation de la capacité de l'entreprise à traiter les risques importants avec des processus opérationnels robustes et une transparence sur les mesures mises en œuvre pour atténuer les risques de durabilité.

Selon les cas, le processus de diligence peut inclure une visite sur site et le recours à des consultants externes pour compléter le travail de l'équipe de Recherche ESG notamment sur des sujets d'ordre technique.

Sur la base de cette due diligence, l'équipe de Recherche ESG de Mirova émet une opinion dans un outil dédié centralisant les analyses financières et non financières produites par les équipes de Recherche ESG et les équipes d'investissement de Mirova, ainsi que toute information sur la société, et les détails des réunions, du vote et de l'engagement de la société.

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de l'objectif d'investissement durable ?

Oui Non

Quelle politique d'engagement est mise en œuvre ? (y compris toute procédure de gestion applicable aux controverses en matière de durabilité dans les sociétés bénéficiaires des investissements)

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche ESG est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- **Engagement individuel** : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour évaluer la performance et les progrès en matière ESG, et encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. Le but de ce type d'engagement est non seulement de s'assurer que ces pratiques sont en ligne avec nos standards mais aussi de promouvoir de meilleures pratiques possibles et d'encourager le développement de solutions pour relever les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
- **Engagement collaboratif** : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises modifient leurs pratiques.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/fr/recherche/sengager>

L. Réalisation de l'objectif d'investissement durable

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.



MIROVA

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014
59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Mirova est un affilié de Natixis Investment Managers

MIROVA US

888 Boylston Street, Boston, MA 02199. Tel : 212-632-2800
Mirova US est une filiale implantée aux États-Unis, détenue par Mirova. Mirova US et Mirova ont conclu un accord selon lequel Mirova fournit à Mirova US son expertise en matière d'investissement et de recherche. Mirova US combine sa propre expertise et celle de Mirova lorsqu'elle fournit des conseils à ses clients.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

Société anonyme
RCS Paris 453 952 681
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers est une filiale de Natixis.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Société de gestion de portefeuille - Société Anonyme
RCS Paris 329450738 Agrément AMF n° GP 90-009
43, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris
Natixis Investment Managers International est un affilié de Natixis Investment Managers.

An affiliate of: